

*Types de texte et genres de discours*

**LES GENRES DE DISCOURS DANS LES CADRES D'UNE  
POÉTIQUE GÉNÉRALE.  
PRÉLIMINAIRES À UNE ÉTUDE DES GENRES DE LA PRESSE ÉCRITE**

**LIGIA STELA FLOREA<sup>1</sup>**

**ABSTRACT.** *The Discourse Genera in the Perspective of a General Poetics.* This contribution is part of a research project centred on the written press genera as social and cultural practices: nature, typology and dynamics in the Romanian and French press. Starting with a synthesis of the main researches in this field, the author tries to reconsider all these aspects in order to make some assumptions concerning the definition criteria of the press genera in the perspective of a general poetics theory.

**Keywords:** discourse genera; social and cultural practices; general poetics; discourse and genera norms; discourse genera and text types; textual semiosis; communication contract; situational and discursive constraints; thematic construction of the event; media discourse.

Cette contribution s'intègre à une recherche plus ample ayant pour objet les genres de la presse écrite comme pratiques discursives et culturelles: définition, typologie et dynamique des genres dans la presse d'information générale roumaine et française. Dans un premier temps on a procédé à une synthèse des principales approches de cette problématique afin de pouvoir formuler des hypothèses concernant la définition du concept de genre journalistique dans les cadres d'une théorie des genres de discours<sup>2</sup>.

**1. Le genre de discours entre linguistique et stylistique**

L'idée d'inclure la problématique des genres dans le domaine de la linguistique a été avancée par Bakhtine dès 1952 et reprise en 1984 dans *Esthétique de la création verbale*:

---

<sup>1</sup> Professeur en linguistique française à la Faculté des Lettres, Université Babeș-Bolyai, directeur du Centre de Linguistique romane et Analyse du discours, 400202 Cluj-Napoca, [lsflorea@yahoo.fr](mailto:lsflorea@yahoo.fr)

<sup>2</sup> Recherche qui s'effectue au cadre du projet PN\_II\_IDEI\_2235, financé par le CNCSIS (Conseil national de la recherche scientifique universitaire) de Roumanie.

«L'interrelation entre genres premiers et seconds, le processus de formation des genres seconds, voilà qui éclaire la nature de l'énoncé et la corrélation entre langue, idéologies et visions du monde. La nature de l'énoncé et les particularités de genre qui marquent la variété des discours se situent au croisement important d'une problématique linguistique» (1984: 266).

À chaque domaine d'activité humaine correspond un certain mode d'utilisation du langage et chaque sphère d'utilisation du langage comporte un répertoire de genres qui se diversifient à mesure que cette sphère se développe. La dynamique des genres repose, selon Bakhtine sur la relation entre *genres premiers*, propres à la communication orale spontanée, et *genres seconds*, associés à la communication écrite et à des pratiques socio-politiques et culturelles complexes.

Bakhtine établissait une relation directe entre genres et styles fonctionnels: une fonction donnée (scientifique, technique, idéologique, administrative, quotidienne) et des conditions d'énonciation spécifiques à chaque sphère d'activité et de communication humaine engendrent un certain genre, c'est-à-dire «un type d'énoncé relativement stable du point de vue thématique, compositionnel et stylistique» (1984: 265). Le style fonctionnel c'est le style d'un genre de discours; il fait l'objet d'une stylistique de la langue, alors que le style individuel fait l'objet de la stylistique littéraire.

Certes, le style reflète l'individualité du sujet parlant ou écrivant, mais les genres de discours ne sauraient refléter dans la même mesure les particularités idiolectales: ceux qui y parviennent le mieux sont les genres littéraires et ceux qui y sont le moins enclins sont les genres «standardisés»: documents officiels, correspondance commerciale, notes de service et on pourrait y ajouter toute la gamme des «textes procéduraux».

Les changements que subissent les styles fonctionnels tout au long de l'histoire sont étroitement liés aux changements qui se produisent au niveau des genres de discours. Ces derniers reflètent de manière prompte et sensible les mutations survenues dans la vie sociale, étant pour Bakhtine «la courroie de transmission» qui rattache l'histoire de la langue à l'histoire de la société. Pour pénétrer dans le système de la langue, toute innovation linguistique doit passer par la filière du style-genre, autrement dit passer une sorte de test imposé par une certaine pratique discursive.

Tout fait de langue est en tant que tel une forme grammaticale, mais comme élément intégré à un énoncé individuel, le fait de langue est aussi un fait de style de sorte que le choix d'une certaine forme grammaticale est par lui-même un acte stylistique. La plus féconde peut-être des idées de Bakhtine est la relation organique qu'il établit entre la compétence linguistique et la compétence stylistique, définie d'abord comme une compétence générique<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> «Les formes de la langue et les formes types d'énoncés, c'est-à-dire les genres de discours, s'introduisent dans notre expérience et dans notre conscience conjointement [...]. Apprendre à parler c'est apprendre à structurer des énoncés. Les genres de discours organisent notre parole de la

Les formes que revêt l'énoncé, c'est-à-dire «les formes types d'énoncés» ou genres de discours sont moins contraintes mais non moins prescriptives que les formes grammaticales. Si ces dernières sont gouvernées par des règles, les genres sont perçus par les usagers comme des normes qui règlent la forme des énoncés et les pratiques discursives.

C'est là qu'intervient le clivage entre la conception bakhtinienne et saussurienne de l'énoncé. Bien qu'étant un fait de parole et ayant de ce fait un caractère singulier et créatif, l'énoncé ne saurait passer pour «une combinaison absolument libre des formes de la langue», comme le considérait Saussure, qui opposait les faits de parole, actes purement individuels, au système de la langue comme phénomène social.

L'approche de Bakhtine nous semble rejoindre sur bien des points les théories de l'énonciation. En tant que formes stables d'énoncés, soumises à des normes thématiques, compositionnelles et stylistiques, les genres s'inscrivent parmi les mécanismes qui assurent la conversion de la langue en discours, relevant à ce titre de l'activité énonciative. Tout comme les mécanismes linguistiques (référence, déixis, modalités, performativité, polyphonie), les mécanismes d'ordre générique attestent qu'une bonne part des phénomènes appartenant à la pratique de la langue présente un caractère systématique.

## **2. Le genre de discours comme objet de la poétique générale**

Dans la conception de Rastier (2001a), l'étude des genres incombe à la «poétique généralisée». Elle aurait pour objet l'ensemble des normes et des usages du langage oral ou écrit, littéraire ou non littéraire. Elle aurait pour tâche de décrire les divers types de discours (juridique, scientifique, religieux, littéraire, etc.) et leurs rapports aux genres, qui définissent à leur tour la manière dont les types de discours se situent par rapport aux pratiques sociales

**2.1. Les genres de discours comme pratiques discursives et sociales.** À chaque type de pratique sociale correspond un certain type de représentation par le discours. Comme Bakhtine l'avait déjà signalé, l'usage spontané lui-même se conforme à certaines normes sociales et discursives qui ont cours dans le contexte où il fonctionne. L'institution discursive suppose que les individus engagés dans un même type de pratiques sociales sont liés par un *contrat de parole* qui spécifie les relations qui les unissent, leur assigne un statut et des rôles déterminés dans l'activité communicative. En tant qu'il découle d'un «implicite codé», le contrat de parole suppose, selon Charaudeau (1983: 54) un *rituel socio-langagier*.

---

même façon que l'organisent les formes grammaticales (syntaxiques). Nous apprenons à mouler notre parole dans les formes du genre et nous savons aux premiers mots pressentir un genre, en deviner le volume, la structure compositionnelle» (1984: 285).

«C'est l'existence d'un Implicite codé qui met les deux parties sur un même terrain de connivence discursive [...] On dira que ces deux parties sont surdéterminées par un même *Rituel socio-langagier* qui fait que seul leur être collectif est en cause dans cet enjeu discursif. Ce rituel socio-langagier dont dépend l'Implicite codé, nous l'appellerons *Contrat de parole*. [II] est constitué par l'ensemble des contraintes qui codifient les pratiques socio-langagières et qui résultent des conditions de production et d'interprétation de l'acte de langage» (c'est l'auteur qui souligne).

En tant que codification d'une pratique socio-langagière, le genre de discours implique des contraintes visant: la finalité de l'acte de langage, les rôles communicatifs, les thèmes qui peuvent être abordés, la manière dont ils peuvent être abordés et les «stratégies de langage» qui seront mises en oeuvre. Suivant la formation discursive qui est la sienne, l'énonciateur peut éluder ces contraintes ou opter pour l'une des solutions offertes par le contrat et jugée la plus efficace dans le contexte donné. L'efficacité du discours dépend de l'interaction entre les conditions génériques, le rituel socio-linguistique qu'elles impliquent à l'origine et ce que réalise effectivement l'acte de communication.

Selon Maingueneau (1987: 39), l'institution discursive présente deux faces: *sociale* et *langagière*. Vu que le concept d'institution discursive se rapporte prioritairement aux aspects relevant de l'énonciation, l'auteur recourt au terme de *pratique discursive* pour désigner «cette réversibilité essentielle entre les deux faces, sociale et textuelle, du discours». Le genre de discours est, pour Maingueneau (1998: 51), un acte de langage comportant un degré élevé de complexité; il est soumis à des déterminations «contractuelles» d'ordre social et linguistique: une condition de finalité et d'identité (statut des partenaires légitimes), une condition de temps et de lieu et une condition de support matériel et d'organisation textuelle.

On retrouve cette conception du genre comme codification d'une pratique sociale chez Rastier (2001a: 229-230): le genre est un *type d'usage linguistique codifié* qui remplit un double rôle médiateur: entre texte et discours et entre texte et situation comme aspects d'une pratique sociale. La division du travail, la diversification des pratiques sociales et la ritualisation des activités constituent, selon Rastier, «la base anthropologique de la poétique généralisée». Etant donné que chaque texte se rapporte à la langue par le biais d'un discours et au discours par le biais d'un genre, l'étude des genres doit être «une tâche prioritaire pour la linguistique».

## 2.2. Postulats de la poétique générale.

Conçue par Rastier (2001a: 231-234) comme une «linguistique des genres» qui articule linguistique de la langue et linguistique de la parole, la poétique générale repose sur les cinq postulats suivants:

(i) «Tout texte est donné dans un genre et perçu à travers lui: aussi la langue est-elle actualisée dans des genres»<sup>4</sup>. Ce postulat reprend la thèse fondamentale

<sup>4</sup> Rastier, *Arts et sciences du texte*, Paris, P.U.F, 2001a, p. 231.

de Bakhtine en y ajoutant le principe hyelmslévien qui intègre le texte à la théorie du langage. Si le morphème est l'unité linguistique élémentaire, dit Rastier, le texte, sans être l'unité maximale, est l'unité fondamentale car «tout texte prend son sens dans un corpus»<sup>5</sup>. Puisque le genre est la voie privilégiée d'accès à l'intertexte, l'établissement d'un corpus de référence doit passer inévitablement par le genre. Le corpus de référence pour *La cousine Bette* n'est pas la France de Louis-Philippe mais *La comédie humaine* et les romans d'E. Sue que Balzac aspirait à égaler et même à dépasser.

(ii) «Le genre l'emporte sur les autres régularités linguistiques»<sup>6</sup>. Le lexique, la syntaxe de même que les structures textuelles sont déterminés par les genres de discours. Vu que les structures linguistiques sont gouvernées par des *règles* et les structures textuelles par des *normes*, l'étude des genres permettrait d'articuler linguistique de la langue et linguistique du texte. D'autre part, c'est le discours et notamment le genre qui décident de l'usage et, dans une certaine mesure, du choix même de la langue. Le genre pèse évidemment sur le choix du niveau de langue (variété sociolectale) comme sur le choix du registre (style fonctionnel).

(iii) «Corrélativement, les normes de discours et de genre permettent la traduction»<sup>7</sup>. L'activité traduisante porte non seulement sur la langue du texte mais aussi sur ses dimensions discursive et générique. Les correspondances qu'on peut établir entre tel genre dans une langue et tel autre dans une autre langue facilitent considérablement la traduction; faute de correspondances intergénériques, on doit recourir à des transpositions, ce qui arrive fréquemment dans la traduction des textes littéraires.

(iv) «Les régularités de genre l'emportent sur les régularités idiolectales ou stylistiques»<sup>8</sup>. Selon des recherches statistiques récentes, le genre prime le style d'auteur: en comparant les romans, le théâtre et les poèmes de V. Hugo, A. de Lamartine et A. de Musset, les chercheurs n'ont pas pu identifier les auteurs, à tel point l'emprise du genre était forte.

(v) «Le genre reste le niveau stratégique d'organisation où se définissent trois modes fondamentaux de la textualité»<sup>9</sup>. Le mode *génétique* détermine la production du texte et dépend à son tour de la situation d'énonciation et de la pratique discursive. Le mode *mimétique* spécifie l'appartenance du texte à un corpus de référence; enfin, le mode *herméneutique* rend compte du parcours interprétatif. Les normes de genre ont une incidence directe sur le mode d'actualisation des sèmes: ainsi, dans un corpus de contes fabuleux, les syntagmes ou les lexèmes comportant le trait /-animé/ peuvent actualiser le sème /+animé/.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 232.

<sup>6</sup> Rastier, F. (2001a), p. 232.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 232.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 232.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 233.

**2.3. La poétique, une théorie des normes de discours et de genre.** Selon Rastier, les traits d'ordre stylistique ne peuvent être définis que par rapport aux normes de genre et implicitement de discours. On a beaucoup parlé à un moment donné du style comme écart par rapport à un illusoire *langage ordinaire*. Il n'y a pas de langage ordinaire, il y a seulement des usages courants du langage qui n'échappent pas pour autant aux contraintes imposées par le type et le genre discursifs. On ne peut parler d'écart dans l'usage qu'on fait de la langue, opine Rastier, que si l'on entend par là un écart par rapport aux attentes qu'induisent les normes de discours et de genre<sup>10</sup>.

Coseriu (1969) a proposé à juste titre que la linguistique de la langue soit complétée par une linguistique des normes. Pour Rastier comme pour Coseriu, la *poétique est une théorie des normes de discours ou de genre*, alors que la linguistique est une théorie de la norme générale et la stylistique, une théorie de la norme particulière. Chaque niveau (discours, genre, style) s'organise en fonction des libertés octroyées par le niveau supérieur, conformément à «une grammaire permissive».

Le rapport entre poétique et stylistique est, selon Rastier, un rapport de complémentarité et non de contradiction, qui s'institue entre deux méthodes plutôt qu'entre deux disciplines. À l'opposition classique entre le caractère universel de la langue et le caractère singulier du style on devrait substituer l'opposition entre diverses formes de généralité (d'ordre phonologique et morphosyntaxique) et des usages particulières en cours d'affirmation; ceux-ci pourraient contredire à un moment donné les normes générales sans les invalider pour autant.

Si Rastier plaide pour une «poétique généralisée» comme partie intégrante de la linguistique, c'est parce qu'il croit que la linguistique doit enfin dépasser sa condition de «linguistique restreinte» et s'adjoindre la poétique et la stylistique qu'elle avait abandonnées jusqu'ici aux études littéraires.

### 3. Problèmes que soulève la définition du concept de genre

Malgré le volume appréciable de travaux qui lui ont été consacrés, le concept de genre ne possède pas à ce jour une définition univoque, ce qui amène D.Combe à affirmer en 1992: «L'heure est encore à la théorie non pas tant des genres constitués [...] que de la notion même de genre»<sup>11</sup>.

**3.1.** Une première cause serait la **grande diversité des genres**, due à la diversification progressive des pratiques discursives tout au long de l'histoire. Que peuvent avoir en commun une conversation informelle, un article de loi, un discours électoral, des notices de montage, un cours *ex cathedra* ou des relations de voyage? Une telle diversité fonctionnelle rend utopiques les tentatives de trouver des critères généraux de définition et, si l'on pouvait quand même en trouver,

<sup>10</sup> Voir plus loin le concept d'horizon d'attente chez Jauss 1986.

<sup>11</sup> Dominique Combe, *Les genres littéraires*, Paris, Hachette, p.5-6 (*apud* Rastier 2001a, p. 235).

opinait Bakhtine (1984), ces crières seraient aussi abstraits qu'inopérants. Ce qui explique, selon lui, qu'on n'ait étudié jusqu'à son époque que les genres littéraires, les genres rhétoriques et quelques genres du discours quotidien mais sans prendre en compte leur dimension linguistique.

Etant donné que, tout comme les activités communicatives dont ils dérivent, les genres «sont en nombre tendanciuellement illimité» (Bronckart 1997: 138), une typologie générale des genres s'avère impossible. On peut envisager en revanche des typologies locales, associées à une formation sociodiscursive comme par exemple la presse d'information générale ou même un organe de presse.

On ne saurait établir *a priori* une typologie transdiscursive des genres, opine Rastier (2001 b), il convient d'établir plutôt les axes de typologisation des discours. Chaque type de discours suppose un groupe de pratiques sociales et il s'agit d'identifier le système générique qui correspond à chaque type de discours. Pour rattacher les genres aux discours, la poétique générale doit étudier les systèmes génériques dans leur évolution et dans leurs interactions.

**3.2.** Un autre problème réside justement dans les **variations diachroniques** inévitablement associées à l'évolution des genres. J.P. Bronckart (1996: 56) définit les genres comme des «*formes communicatives* historiquement construites par diverses formations sociales en fonction de leurs intérêts et de leurs objectifs propres».

Le caractère historique et culturel des genres de discours est unanimement reconnu tant par les théoriciens de la littérature que par les linguistes qui s'intéressent au texte et au discours. Dans la conception de Jauss (1986), les genres littéraires ont une fonction sociale et la succession des systèmes littéraires (courants, programmes) doit être étudiée en relation avec le processus historique général. C'est aussi l'opinion de Lits et Dubied, auteurs d'un excellent «Que sais-je» sur le fait divers (1999): le concept de genre de discours ne peut pas être défini sans faire appel à ses racines historiques, géographiques et socio-culturelles.

Il convient de rappeler à ce propos la démarche que Jauss préconise dans l'étude des genres littéraires. Tout d'abord, ceux-ci ne doivent pas être considérés comme des classes (*genera*) mais comme des groupes ou familles historiques susceptibles d'une description empirique. Le fait de définir les traits génériques non d'un point de vue normatif (*ante rem*) ou classificateur (*post rem*) mais d'un point de vue historique (*in re*), comme un processus continu où «ce qui est antérieur s'élargit et se complète par ce qui suit», présente, selon Jauss, un avantage évident. La continuité qui crée le genre peut apparaître au niveau d'un ensemble textuel, dans les manifestations propres au style d'une époque, dans l'évolution d'un thème ou dans la suite des œuvres d'un même auteur.

**3.3.** L'objection que soulèvent couramment les adversaires du concept en question est «**le mélange des genres**», une seule et même oeuvre pouvant relever de plusieurs genres. Tel est le cas du texte d'A.Gide, *Les Nourritures terrestres*,

qui a été étiqueté de diverses manières: roman autobiographique, traité de morale, journal, poème en prose. Nous croyons avec Jauss que la saisie des traits génériques dominants qui gouvernent l'organisation du texte peut transformer le mélange des genres - où les théories classiques voient un revers des «genres purs» - en une catégorie productive.

Dans le cas des *Nourritures terrestres*, que Gide a conçu comme un «manuel d'évasion, de délivrance» (*Préface à l'édition de 1927*), on a affaire à ce que Maingueneau (2003) appelle un *genre d'auteur*: le genre a été établi par une décision de l'auteur, qui détermine ainsi le parcours interprétatif du texte. Mais en général les œuvres littéraires suivent plus ou moins les modèles fournis par les œuvres antérieures, s'inscrivant ainsi dans une «classe généalogique» (cf. Schaeffer 1986).

Les textes non littéraires sont eux aussi plus ou moins hétérogènes: un article de journal, une émission radiophonique ou télévisée peuvent combiner des traits appartenant à divers genres. Un compte rendu, genre informatif par excellence, peut inclure des explications ou des commentaires qui témoignent d'une implication subjective plus ou moins accusée de l'instance médiatique. Les *Radioscopies* de Jacques Chancel, qui ambitionnaient de réaliser le portrait radiophonique des personnalités françaises des années 1970, mêlaient la technique de l'interview à la spontanéité de la conversation informelle. Les débats politiques à la télévision française constituent à l'heure actuelle, selon certains chercheurs (cf. Oprea, ici-même), un véritable amalgame de dispositifs scéniques: débat politique, talk-show et magazine télévisé.

Aussi certains auteurs (Adam 1997 et 1999) définissent-ils le genre comme un prototype: un texte ressortit dans une mesure plus ou moins grande à un genre. Comme la plupart des articles de presse, par exemple, ne se conforment pas aux normes d'un seul genre, entre le centre et la périphérie d'une catégorie générique de même qu'entre les zones périphériques de certaines catégories connexes on peut constater des différences graduelles.

**3.4.** Les créations littéraires comme les productions médiatiques tendent en permanence à sortir des cadres d'un genre, **attitude transgressive** que B.Croce considère comme étant la condition *sine qua non* d'une œuvre artistique: «Tout véritable chef d'œuvre a violé la loi d'un genre établi, semant le désarroi dans l'esprit des critiques qui se virent dans l'obligation d'élargir ce genre»<sup>12</sup>. On retrouve cette conception chez E. Ionescu (*Notes et contre-notes*): la valeur d'une œuvre réside avant tout dans son originalité et par conséquent elle crée ses propres règles.

Loin de mettre en question la pertinence de la notion de genre, dit Jauss, cette attitude transgressive ne fait que démontrer la *réalité historique, la fonction esthétique et l'efficacité herméneutique* du concept de genre. Même en tant que pure expression d'une individualité, ce qui n'en est pas moins une généralisation

<sup>12</sup> Apud Jauss, «Littérature médiévale et théorie des genres», in Genette et alii, 1986, p. 38.



excessive, l'œuvre est conditionnée par l'«altérité», c'est-à-dire par la relation avec le récepteur, notamment par cette faculté du récepteur que Bakhtine (1984) appelait «compréhension responsive active».

Lors même qu'elle nie et dépasse toute attente, l'œuvre suppose un «horizon d'attente» que la tradition et la série des œuvres connues induisent chez les lecteurs; dans cette mesure, toute œuvre appartient à un genre, défini par Jauss comme un ensemble de règles qui orientent la compréhension du texte, permettant une «réception appréciative».

**3.5.** Une autre difficulté que soulève la définition du genre semble résider dans la **dualité même de cette catégorie**, source d'inévitables tensions internes. Pour Adam (1999: 90), les genres sont des conventions «prises entre deux principes plus complémentaires que contradictoires»: d'une part un principe centripète d'identité, orienté vers le passé et vers la reproduction, qui obéit aux règles et, de l'autre, un principe centrifuge de différence, orienté vers l'avenir et vers l'innovation, qui tend à déplacer les règles.

Le principal ressort de l'innovation tient aux conditions où se déroule l'acte d'énonciation: la situation, la finalité et l'objectif de l'acte peuvent déterminer l'énonciateur à observer le principe d'identité ou, au contraire, à s'en écarter et à introduire de nouveaux éléments qui mettent en oeuvre les ressources de la langue et les disponibilités des genres. L'existence, l'évolution et la contestation des normes, conclut Adam (1999: 91), «font partie de la définition même des genres et de leur reconnaissance».

## 4. Genres de discours et types de texte

**4.1.** Les typologies fonctionnelles du discours distinguent divers modes d'utilisation du langage à partir des fonctions définies par l'école pragoise (Jakobson) ou anglaise (Halliday). On parle tantôt de quatre «types de discours» (narratif, procédural, expositif et exhortatif), tantôt de trois (descriptif, narratif si argumentatif) ou seulement de deux (narratif et argumentatif).

Tout texte (littéraire, scientifique ou médiatique) serait ainsi le résultat d'un certain «dosage» de ces fonctions. Le problème de ces typologies, observe Rastier (2001a), est qu'elles définissent des classes trop larges qui regroupent des textes hétéroclites. La classe des textes argumentatifs par exemple met côte à côte la thèse du philosophe, le plaidoyer de l'avocat et le commentaire de l'éditorialiste. Ces typologies transcendent les types et les genres de discours sans pouvoir fournir des critères valables de définition.

Au lieu de parler de fonctions du langage, établies *a priori*, opine Rastier, on devrait parler plutôt de fonctions des genres et de leur rapport au texte à travers lequel ils se réalisent. Si chaque genre a sa fonction déterminée au sein d'une pratique sociale, chaque texte va spécifier cette fonction à sa manière. Ainsi, les discours procéduraux comportent une fonction prescriptive qui se retrouve dans des

genres aussi différents que les recettes de cuisine, les instructions de montage, les notices pharmaceutiques, les règlements de toute sorte ou les manuels. Les fonctions des textes varient avec les pratiques sociales: en créant dans des situations nouvelles de nouveaux genres, on crée de nouvelles fonctions du langage.

**4.2.** Adam (1992 et 1999) s'oppose résolument à la notion de type de texte en considérant que «le texte est trop complexe et trop hétérogène pour présenter des régularités observables et codifiables» (1999: 82). Les régularités de type *récit*, *description*, *argumentation*, *explication*, *dialogue* se situent, selon Adam, à un niveau de complexité dit «séquentiel». La séquence est une unité compositionnelle ayant un degré de complexité inférieur à celui de la période, même si elle peut se confondre parfois avec cette dernière. Le texte apparaît dans cette optique comme «une structure hiérarchique complexe qui inclut *n* séquences – elliptiques ou complètes – du même type ou de type différent» (1992: 91).

Rastier (2001 a: 264-265) attire l'attention sur les implications théoriques de cette conception qui, du fait qu'elle étend le principe logico-grammatical de compositionnalité au niveau du texte, crée la possibilité de définir la textualité au niveau macro-syntaxique. L'aperception grammaticale du texte conduirait en dernière analyse à voir dans les genres de discours des «types de succession de séquences», ce qui ne manquerait pas de soulever certains problèmes.

Tout d'abord la fonction d'une séquence n'est pas donnée automatiquement par la place qu'elle occupe dans le texte et par ses rapports avec les séquences précédentes et subséquentes. Ensuite, les séquences changent de fonction d'un genre à l'autre: la description romanesque diffère de celle que pratique la poésie. L'usage qui est fait des séquences dépend effectivement du genre sans le définir pour autant.

Enfin, si elle n'est pas définitoire pour le concept de genre, la notion de séquence le complète à un niveau ultérieur d'analyse: c'est le genre qui détermine les séquences et non *vice versa*. Un genre ne se définit pas par une combinaison de séquences, terme auquel Rastier préfère celui de «configurations».

## 5. Genre de discours et *semiosis* textuelle

Dans un article publié sur la page web *Texto.net*, Rastier (2001b) affirme que les normes de genre sont constitutives du processus de *semiosis* textuelle et définit le genre comme «un rapport normé entre signifiant et signifié au niveau du texte». Rastier se démarque ainsi des auteurs qui définissent la *semiosis* comme un rapport entre signifiant et signifié au niveau du signe, sans prendre en compte les paliers supérieurs, ce qui suggère qu'à ces paliers le sens résulterait par simple composition de la signification des signes<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> La position de François Rastier est aussi celle de Carmen Vlad, qui attribue au texte un statut sémiotique en vertu de sa nature communicative et symbolique. En s'appliquant à retracer le parcours interprétatif

Dans la conception de Rastier, le genre est le *facteur de base de la semiosis textuelle*. La définition du genre réclame un faisceau de critères dont la cohésion détermine, tant sur le plan du signifiant que sur celui du signifié, l'organisation du texte et la *semiosis* textuelle. Ainsi, pour un genre comme l'article scientifique, le premier paragraphe du texte (plan du signifiant) correspond sur le plan du signifié à une introduction, alors que dans le cas de la nouvelle, le premier paragraphe du texte est une description.

Conformément au postulat (v) de la poétique générale (cf. *supra* 2.3.), le genre détermine tant le mode de production, que le mode d'interprétation du texte. En reconsidérant le texte dans cette perspective, Rastier (2001a: 21) le définit comme «une suite linguistique empirique attestée, produite dans une pratique sociale déterminée et fixée sur un support quelconque». Ces trois conditions définitoires du texte impliquent que:

- Le texte a une existence objective, il n'est pas une création théorique comme l'exemple en linguistique;
- Le texte est produit au sein d'une pratique sociale et culturelle déterminée, dont la connaissance rend possible la délimitation du texte;
- Le texte est fixé sur un support, condition empirique indispensable à l'étude critique, qui met de plain-pied l'écrit et l'oral.

Rastier ne recourt pas à des critères structurels-formels dans la définition du texte, ne postule pas d'universaux textuels, comme Weinrich (1989) et Adam (1990 si 1999), mais il en reconnaît l'importance pour l'anthropologie linguistique.

Comment établir des critères universels de textualité quand il y a des genres qui réduisent le texte à une seule phrase, voire à un seul mot? L'apparition de nouvelles pratiques sociales pourra à l'avenir donner naissance à de nouveaux genres. S'il y a *des règles de bonne formation du texte*, croit Rastier, elles *ont trait aux genres* et non aux universaux textuels.

Une linguistique ouverte sur le texte et attentive à sa dimension herméneutique doit relier la lettre, au sens philologique et grammatical, à l'esprit du texte, c'est-à-dire aux diverses interprétations qu'il suscite. Entre la forme matérielle du texte et ses interprétations, la médiation est assurée par tout un système de normes socialisées tels le discours, le genre et même l'idiolecte. Ainsi conçu, le texte serait la charnière qui rattache la linguistique à la philologie et à l'herméneutique, ce qui permettrait enfin, selon Rastier, d'unifier pratique philologique et théorie sémantique de l'interprétation.

Quant à la relation entre les deux plans du langage, contenu et expression, Rastier se montre l'adepte d'une conception non dualiste, qui affirme l'unité des deux plans, intégrant les signifiés et les signifiants au même *parcours interprétatif*. La rime, le rythme et la prosodie créent entre les plans du langage non seulement

---

du texte conçu comme signe verbal complexe, Vlad (2003: 46) voit dans «l'interprétant immédiat» de Pierce le premier niveau de la *semiosis* textuelle, qui équivaut, selon elle, à la textualité.

des correspondances (cf. la fonction poétique ou stylistique de Jakobson) mais aussi de permanents contacts: l'intonation peut souligner, suppléer ou contredire le contenu de certains syntagmes ou périodes. A tous les niveaux, c'est le genre qui codifie les rapports entre les deux plans du langage.

## 6. Vers une définition des genres de la presse écrite

**6.1.** En tant que théorie des genres, la poétique a la tâche d'élaborer des critères de description des genres, d'en établir la hiérarchie et d'en examiner les interactions. Un genre se définit, selon Rastier (2001b: 2), par:

- un faisceau de critères, dont la cohésion est observable tant au plan du signifiant qu'à celui du signifié;
- son incidence sur la textualité, le genre déterminant cette corrélation entre le plan du signifiant et le plan du signifié qu'est la *semiosis textuelle*.

Le sens, c'est-à-dire la cohérence résulte à la fois des relations internes et externes du texte, plus exactement de l'interaction entre un contexte et un intertexte. La détermination des éléments du niveau local par les éléments du niveau global se traduit par l'incidence du texte sur ses parties constitutives et par l'incidence du corpus de référence sur le texte<sup>14</sup>.

**6.2.** Pour nous situer maintenant dans les cadres de l'institution discursive qui nous occupe, à savoir la presse écrite, nous allons définir le genre à la suite de Charadeau (1997) comme *forme textuelle-discursive de mise en scène de l'information*.

C'est le contrat de communication médiatique qui spécifie les contraintes présidant à la mise en scène de l'information: contraintes situationnelles portant sur la finalité de l'acte, l'identité des partenaires légitimes, l'univers référentiel, le dispositif de communication, et contraintes discursives visant le comportement langagier des partenaires, les rôles et les tâches qui leur incombent, les formes verbales ou iconiques qu'ils vont utiliser.

Le genre fait partie intégrante du processus de mise en discours qui suppose, selon Charadeau, plusieurs opérations intervenant à quatre paliers successifs:

- au premier palier, le choix et la construction du thème, qui supposent un découpage de l'espace public et une hiérarchisation événementielle ;
- au deuxième palier, le choix d'un mode d'organisation discursive (descriptif, narratif, argumentatif, énonciatif) et, conjointement, d'un mode discursif de traitement de l'information (rapporter, commenter, provoquer);
- au troisième palier, le choix d'un dispositif particulier de mise en scène;

<sup>14</sup> Chez Rastier, le terme *contexte* réfère tant aux relations internes (cotextuelles) qu'aux relations externes du texte (intertextuelles) et le terme *intertexte* est employé au sens d'interdiscours. *L'architexte* désigne, conformément aux propositions de Genette (1986), le corpus de référence où le texte puise certaines de ses déterminations sémantiques. La construction du sens textuel repose ainsi dans la conception de Rastier (2001b) sur trois principes: de contextualité, de intertextualité et d'architextualité.

- au quatrième palier, le choix d'un *type textuel* résultant de l'utilisation des modes de configuration discursive et du recours à un dispositif scénique particulier.

Ce sont les trois derniers paliers qui intéressent directement ce qu'on pourrait appeler la construction générique de l'événement (cf. Florea 2007).

Les modes discursifs de traitement de l'événement sont: *rapporter* ce qui se produit dans l'espace public, qu'il s'agisse de faits ou de paroles; *commenter* divers aspects de l'événement rapporté par des analyses et des prises de position plus ou moins spécialisées; *provoquer* des révélations, des témoignages et des confrontations d'idées entre les acteurs de la vie sociale. Ils représentent, selon Charaudeau (1997: 167), des conditions de réalisation des genres, plus exactement des axes de typologisation auxquels s'ajoutent les conditions de construction thématique et celles d'un dispositif particulier.

Le dispositif est le cadre matériel où s'inscrit la communication médiatique; il inclut un type de *matériau*, un type de *support* et un type de *technologie*. Ces trois composantes du dispositif sont des contraintes situationnelles qui agissent sur les formes de mise en scène et de l'événement. Ces formes spécifient des *types de textes* ou genres, qu'on doit bien distinguer des modes discursifs qui concourent à leur réalisation.

Le portrait journalistique par exemple est un genre de base qui résulte de l'emploi de plusieurs modes discursifs (description, explication, commentaire) et dont la mise en scène peut varier en fonction du support matériel propre à tel ou tel dispositif scénique (presse ou télévision). On retrouve ces éléments dans la description du mode discursif de l'événement provoqué qui surdétermine des genres tels le débat, l'interview ou la tribune libre<sup>15</sup>.

Si les modes discursifs sont «des procédés de configuration-réalisation discursive», *les genres sont le résultat de l'utilisation conjuguée de l'un ou plusieurs de ces procédés et d'un type de support matériel*. C'est là une distinction fondamentale aux yeux de Charaudeau, dont les manuels et les professionnels du journalisme font très peu de cas mais que l'analyse textuelle du discours peut cerner avec rigueur et conséquence<sup>16</sup>.

**6.3.** Dans l'esprit des thèses de Charaudeau (1997), Adam (1999) et Rastier (2001b) nous proposons à titre d'hypothèse de travail les critères suivants de définition pour les genres de la presse écrite:

- a. type et sous-type de discours associés au domaine socio-culturel où s'inscrit le genre;

<sup>15</sup> Dans le mode discursif de l'événement provoqué, les paroles convoquées sont extérieures aux médias, se rapportent à un thème d'actualité, sont justifiées par l'identité des énonciateurs et mises en scène à l'aide d'un dispositif particulier: presse, radio ou télévision.

<sup>16</sup> Voir à ce propos la thèse d'Andra Catarig (2009), qui réalise une étude de la construction discursive et textuelle de l'événement dans la presse écrite d'information générale. L'étude s'appuie sur l'analyse, dans une perspective interdiscursive et interculturelle, d'un corpus de quotidiens français et italiens.

- b. finalité, fonction perlocutoire de l'acte d'énonciation (informer, instruire, convaincre, inciter, amuser, séduire, émouvoir, etc.) qui déterminent le mode d'organisation macrostructurelle du texte: mode discursif de traitement de l'information, associé à certains actes de parole et stratégies discursives;
- c. degré d'implication de l'instance médiatique, qui dérive du mode discursif de traitement de l'information et qui peut varier sur un axe situé entre les pôles: distanciation, ton neutre et impersonnel / implication subjective, ton marqué, attitude engagée;
- d. structure compositionnelle au sens d'Adam (1999 et 2005), à savoir la *structure globale* associée à un plan de texte conventionnel ou spécifique à un texte donné, où va s'inscrire la *structure séquentielle* formée par l'alternance ou l'inclusion des séquences narratives, descriptives, explicatives, argumentatives ou dialogales;
- e. mode d'organisation microstructurelle associé à des caractéristiques d'ordre syntaxique et stylistique propres au langage de la presse, comme par exemple la nominalisation, le passif, les reformulations paraphrastiques, la ségmentation, l'ellipse, l'imparfait narratif, le conditionnel médiatif (journalistique), etc.

En appliquant ce faisceau de critères à l'éditorial, on obtient le profil générique suivant<sup>17</sup>:

- *type et sous-type de discours*: médiatique, presse écrite d'information générale;
- *finalité*: exprimer un point de vue sur un événement de l'actualité socio-politique, le soutenir par des arguments pour convaincre; *mode discursif* de l'événement commenté, discours d'opinion; *actes de langage* dominants: affirmer, réfuter, dénoncer, critiquer; *stratégies possibles*: contraste, démonstration, ironie;
- haut degré *d'implication subjective*, le point de vue exprimé étant celui d'une instance interne et engageant la responsabilité de l'équipe rédactionnelle;
- *structure globale* reposant sur une planification *ad hoc* qui inclut des séquences descriptives-expositives (présentation de l'événement et des positions qui ont déjà été exprimées) et des séquences argumentatives (expression d'un point de vue personnel en accord ou en désaccord avec les positions mentionnées);
- *particularités syntaxiques et stylistiques*: *patterns* syntaxiques récurrents, isotopies et reformulations paraphrastiques; marques d'implication subjective, conditionnel médiatif et, dans la presse française, *futur antérieur de bilan*<sup>18</sup>

<sup>17</sup> Pour une description de l'éditorial comme «outil» rédactionnel appartenant à la catégorie du *commentaire*, nous renvoyons au *Guide de l'écriture journalistique* de Jean-Luc Lagardette, où l'éditorial est défini avant tout comme «un texte qui réveille» (2003: 100-101).

<sup>18</sup> Voir à ce propos Florea 2009, qui propose une analyse des rapports entre perspective et modalité et s'attache à cerner l'apport des tiroirs verbaux à la construction d'une représentation discursive en s'appuyant entre autres sur des exemples tirés de la presse écrite.

## 7. En conclusion

Le genre de discours connaît plusieurs définitions en fonction du cadre théorique adopté. Tantôt on prend en compte l'ancrage situationnel et la dimension communicationnelle du discours, tantôt la structure compositionnelle du texte et ses particularités formelles.

Ainsi, pour M. Bakhtine (1984), adepte d'une perspective communicationnelle, les genres sont des formes relativement stables d'énoncés, soumises à des normes thématiques, compositionnelles et stylistiques, qui régissent aussi bien l'acte de production que l'acte de réception/interprétation.

Pour J.-M. Adam (1999: 40), qui se situe dans les cadres de la pragmatique textuelle, les genres sont des catégories historiques, pratiques-empiriques et prototypiques «qui renvoient un texte à la chaîne des discours propres à sa formation discursive et qui circulent dans son champ culturel».

D. Maingueneau et P. Charaudeau (2002), promoteurs d'une approche discursive, conçoivent le genre comme un dispositif de communication sujet à des déterminations d'ordre social et linguistique à la fois; ces phénomènes sont des «institutions de parole articulant une identité énonciative avec un lieu social et une communauté de locuteurs» (2002: 281).

F. Rastier (2001b) se situe dans les cadres de la linguistique et de la sémiotique textuelles et définit le genre de discours comme un rapport normé entre signifiant et signifié qui intervient dans la *semiosis* textuelle. Il remplit un double rôle médiateur: entre texte et discours et entre texte et situation d'énonciation. La tâche d'élaborer et de hiérarchiser le *faisceau de critères* qui sous-tend la définition des genres de discours incombe à la poétique générale. En intégrant la poétique à son champ d'investigation, la linguistique pourra dépasser sa condition de «linguistique restreinte» et s'ouvrir davantage sur l'analyse du discours.

Les critères que nous adoptons à titre d'hypothèse pour la définition des genres de discours (journalistiques en l'occurrence) sont: le type et le sous-type de discours où s'inscrit le genre, la finalité de l'acte d'énonciation et l'organisation macrostructurelle, le degré d'implication de l'instance énonciative, la structure compositionnelle et l'organisation microstructurelle du texte.

## BIBLIOGRAPHIE

- Adam, J.-M. (1990), *Éléments de linguistique textuelle*, Bruxelles-Liège, Mardaga.  
 Adam, J.-M. (1992), *Les textes: types et prototypes*, Paris, Nathan Université.  
 Adam, J.-M. (1997), «Unités rédactionnelles et genres discursifs: cadre général pour une approche de la presse écrite», *Pratiques*, n. 94, Juin 1997, pp. 3-18.  
 Adam, J.-M. (1999), *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Nathan, Paris.  
 Adam, J.-M. (2005), *Linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, A.Colin.

- Bakhtine, M. (1984), *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, NRF.
- Bronckart, J.-P. (1996), «L'acquisition des discours», *Le discours: enjeux et perspectives - Le Français dans le monde* (no. spécial), Hachette EDICEF.
- Bronckart, J.-P. (1997), *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionisme socio-discursif*, Lausanne-Paris, Delachaux et Niestlé.
- Catarig, A.-T. (2009), *Genres, mise en thème et mise en discours dans la presse d'information générale. Analyse comparative des quotidiens Le Monde, Le Figaro, Corriere della Sera et La Repubblica* (thèse souvenue à l'Université Babeş-Bolyai).
- Charaudeau, P. (1983), *Langage et discours. Etudes de sémiolinguistique*, Paris, Hachette.
- Charaudeau, P. (1997), *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Nathan/INA.
- Charaudeau, P & Maingueneau, D. (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- Coseriu, E. (1969), «Sistema, norma e „parola“», *Studi linguistici in onore di Vittore Pisani*, Brescia, Paideia Editrice, p.235-253.
- Dubied, A. et Lits, M. (1999), *Le fait divers*, Paris, P.U.F., coll. «Que sais-je».
- Florea, L.-S. (2007), «La construction thématique, générique et textuelle de l'événement. Un modèle d'analyse du discours journalistique», *Studia Universitatis Babeş-Bolyai – Ephemerides*, no.2, p. 3-28.
- Florea, L.-S. (2009), «Les emplois modaux comme effets de perspective temporelle», *Studia Universitatis Babeş-Bolyai – Philologia*, no. 4, p. 47-64.
- Genette, G. et alii (1986), *Théorie des genres*, Paris, Seuil, coll. «Points».
- Genette, G. (1986), «Introduction à l'architexte», in Genette et alii, 1986, p. 89-159.
- Gide, A. (1917-1936), *Les nourritures terrestres*, suivi de *Les nouvelles nourritures*, Paris, Gallimard, *Préface à l'édition de 1927*, p.11-13.
- Ionesco, E. (1966), *Notes et contre-notes*, Paris, Gallimard, coll. « Idées ».
- Jauss, H.R. (1986), «Littérature médiévale et théorie des genres», in Genette et alii, 1986, p. 37-76.
- Lagardette, J.-L. (2003), *Le guide de l'écriture journalistique*, Paris, La Découverte.
- Maingueneau, D. (1987), *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Hachette, Paris.
- Maingueneau, D. (1998), *Analyser les textes de communication*, Paris, Nathan.
- Maingueneau, D. (2003), *Linguistique pour le texte littéraire*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Nathan.
- Oprea, A. (2010), «Le débat télévisé ou la crise de la politique», (ici-même).
- Rastier, F. (2001 a), *Arts et sciences du texte*, Paris, P.U.F., coll. «Formes sémiotiques».
- Rastier, F. (2001 b), «Éléments de théorie des genres», *Texto*, sur <<http://www.revue-texto.net/Inédits/Rastier>>.
- Schaeffer, J.-M. (1986), «Du texte au genre», in Genette et alii, 1986, p. 179-205.
- Vlad, C. (2003), *Textul aisberg. Teorie și analiză lingvistico-semiotică*, Cluj-Napoca, Casa Cărții de știință.
- Weinrich, H. (1989), *Grammaire textuelle du français*, Paris, Didier-Hatier.